



Strasbourg, le 21 mars 2023

CDCT-BU(2023)01

COMITÉ DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (CDCT)

BUREAU

21 mars 2023
Bureau du Conseil de l'Europe à Paris

Mardi 21 mars 2023
9 h 30-12 h 30 et 14 h 30-17 h 30

LISTE DES DÉCISIONS

Secrétariat du CDCT
Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, DG I

DGI-CDCT@coe.int / www.coe.int/terrorism

Le Bureau du CDCT, réuni le 21 mars 2023 sous la présidence de Mme Päivi KAIRAMO (Finlande), a décidé :

1. Ouverture de la réunion

D'ouvrir la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

D'adopter l'ordre du jour.

3. Communication de la Présidente, des autres membres du Bureau et du Secrétariat

De prendre note des informations communiquées par la Présidente, Mme Päivi KAIRAMO, au sujet des développements récents intéressant les travaux du CDCT, à savoir l'adoption de la deuxième Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2023-2027) par le Comité des Ministres le 10 février 2023, et le début de sa mise en œuvre, à laquelle est consacrée la 10^e réunion du Bureau du CDCT. La Présidente a donc attiré l'attention sur un certain nombre de décisions importantes à prendre en ce qui concerne les premières activités et sur la question primordiale de l'ouverture de négociations sur la définition du terrorisme, à propos de laquelle le CDCT a reçu un avis juridique du Bureau des Traités du Conseil de l'Europe. Elle a en outre rappelé à ses collègues qu'une activité restait à mener à bien dans le cadre de la Stratégie contre le terrorisme 2018-2022. Elle a pour finir fait observer que le projet de rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie contre le terrorisme 2018-2022 était une autre source d'information importante pour les travaux à réaliser au cours des cinq prochaines années, et qu'il sera présenté à la plénière une fois que toutes les activités auront été menées à bien.

De prendre note des informations supplémentaires fournies par M. Carlo CHIAROMONTE, Coordinateur du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme, sur le lancement du projet sur la « Mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (2023-2027) », sur sa raison d'être et sur les initiatives actuelles et futures de collecte de fonds. M. Chiaromonte a en outre informé le Bureau de sa participation à la conférence organisée par le ministère fédéral allemand des Affaires étrangères le 16 mars 2023, sur la « Coopération internationale dans la lutte contre l'extrémisme violent d'ultra-droite ». Il a pour finir informé le Bureau de la communication de la Fédération de Russie concernant la fin de la participation de la Fédération de Russie aux traités ouverts uniquement aux États membres du Conseil de l'Europe.

De prendre note des informations selon lesquelles il est fort probable que la Finlande ratifie le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217) le 23 mars 2023.

De prendre note de l'information selon laquelle la Semaine des Nations Unies contre le terrorisme, organisée par le BLT, aura lieu cette année la troisième semaine de juin. La Présidente a également informé les membres du Bureau que la 8^e examen de la Stratégie antiterroriste mondiale était en cours.

De prendre note de l'information selon laquelle la Commission européenne demande officiellement un mandat au Conseil de l'Union européenne pour négocier la définition du terrorisme.

4. Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018-2022) : activités achevées et en cours

De prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme.

D'approuver la structure et le contenu de l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme qui sera présentée à la plénière du CDCT pour adoption, puis au Comité des Ministres pour qu'il en prenne note.

5. Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2023-2027)

De proposer à la plénière de mener à bien les activités 1.5 (Organisation d'une Conférence internationale sur le détournement des services et des plateformes de retransmission en direct, de jeux vidéo et de réalité virtuelle par les acteurs terroristes) et 3.6 (Élaboration d'orientations à l'intention des autorités publiques et du secteur privé sur la préparation et les réponses aux situations d'urgence en cas d'attentat terroriste) dans les délais prévus dans la Stratégie (achèvement d'ici à la fin de 2023).

De proposer à la plénière le lancement des activités 1.4 (Analyse des modèles émergents de détournement des technologies par les acteurs terroristes) et 2.7 (Analyse de la situation et des derniers développements concernant les combattants terroristes étrangers) en 2023, et de charger le Secrétariat d'identifier les experts qui pourraient aider le CDCT à produire les deux analyses.

De proposer à la plénière la poursuite des travaux menés dans le cadre de l'activité 2.1 (Élaboration d'un projet de lignes directrices sur l'utilisation efficace des informations collectées dans les zones de conflit comme preuves aux fins de poursuite pénale des infractions terroristes) en 2023, compte tenu de l'avancement des travaux dans ce domaine au deuxième semestre de 2022.

De proposer à la plénière la constitution d'un groupe de travail chargé de l'activité 2.5 (Élaboration d'orientations sur les stratégies de poursuite de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme) après la 10^e réunion plénière du CDCT de manière à achever les travaux dans les délais prévus dans la Stratégie 2023-2027.

De proposer également le lancement de l'activité 2.3 (Conférence internationale sur les enquêtes et les poursuites concernant les infractions terroristes commises dans le cadre de conflits armés) au début de 2024, comme prévu dans la Stratégie 2023-2027, en tenant compte de la faisabilité de sa mise en œuvre dans ce délai grâce aux compétences acquises en matière d'organisation d'événements de ce genre.

6. Définition du terrorisme

De réaffirmer la décision prise par le CDCT à sa 9^e réunion plénière, à savoir engager des négociations formelles sur le texte de la définition du terrorisme en mai 2023.

D'examiner les procédures possibles pour intégrer le texte de la future définition du terrorisme dans le cadre juridique du Conseil de l'Europe contre le terrorisme présentées dans l'avis juridique du Bureau des traités du Conseil de l'Europe.

De proposer à la plénière d'envisager un protocole d'amendement ou une convention révisée à titre de procédure d'intégration des résultats des négociations, en fonction de l'orientation des négociations sur la définition du terrorisme.

7. Compilation des meilleures pratiques relatives à la déradicalisation, au désengagement et à la réinsertion sociale (activité 3.1 de la Stratégie 2018-2022)

De tenir un échange de vues avec l'expert, M. Ioan DURNESCU, et le président du groupe de travail, M. Mario JANEČEK, sur les mesures prises pour mener cette activité à terme avant la 10^e réunion plénière du CDCT et sur le fond du projet de compilation.

8. Conférence internationale sur le détournement des services et des plateformes de retransmission en direct, de jeux vidéo et de réalité virtuelle par les acteurs terroristes (activité 1.5 de la Stratégie 2023-2027)

D'examiner et d'approuver le projet de note conceptuelle pour la Conférence, en donnant des conseils sur les intervenants éventuels et les aspects organisationnels.

9. Élaboration d'orientations à l'intention des autorités publiques et du secteur privé sur la préparation et les réponses aux situations d'urgence en cas d'attentat terroriste (activité 3.6 de la Stratégie 2023-2027)

D'examiner et d'approuver la note conceptuelle proposée, avec les révisions suggérées, et de conseiller au Secrétariat d'envoyer la note conceptuelle révisée au CDCT en invitant les délégations à nommer des membres au sein du futur groupe de travail du CDCT qui élaborera le projet d'orientations.

10. Bioterrorisme

D'examiner et d'approuver le projet de note conceptuelle pour la session thématique sur le bioterrorisme, tenue en marge de la plénière, en formulant des propositions supplémentaires d'intervenants possibles.

11. Projet de lignes directrices sur l'utilisation efficace des informations collectées dans les zones de conflit comme preuves aux fins de poursuite pénale des infractions terroristes (activité 2.1 de la Stratégie 2023-2027)

De prendre note des informations fournies par le Secrétariat au sujet de la réunion à venir du Groupe de travail provisoirement prévue le 9 mai 2023.

De prendre également note de la conclusion dégagée par le Groupe de travail lors sa dernière réunion en vue d'établir des documents comparatifs sur les pratiques, par opposition à des lignes directrices, en prenant en considération l'état des pratiques nationales à cet égard.

Points pour information**12. Lutte contre la communication, le recrutement et l'entraînement terroristes (activités 1.1, 1.2 et 2.2 de la Stratégie)**

De prendre note des informations fournies par la Présidente et le Secrétariat sur les résultats de la Conférence sur la lutte contre la communication terroriste qui s'est tenue en ligne les 31 janvier et 1^{er} février 2023.

De féliciter le Secrétariat et la présidence pour l'organisation et la modération de la Conférence.

13. Réseau de points de contact pour l'échange d'informations concernant le statut juridique des victimes du terrorisme

De prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'état actuel du Réseau et sur les résultats de sa 5^e réunion tenue le 21 février 2023.

De renouveler l'appel aux États membres de désigner des experts nationaux pour participer au Réseau.

14. Réseau 24/7 des points de contact sur les combattants terroristes étrangers

De prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur les résultats de la 5^e réunion du Réseau tenue le 22 février 2023.

15. Questions diverses

Néant.

16. Préparation de la 10^e réunion plénière du CDCT

De tenir la 10^e réunion plénière du CDCT du 23 mai (9 h 30) au 25 mai 2023 (deux jours et demi au total).

De prendre note des informations fournies par la Présidente et le Secrétariat sur la possibilité d'organiser la 11^e réunion plénière du CDCT du 11 au 13 décembre 2023 à Helsinki (Finlande) (dates exactes à confirmer).

17. Adoption de la liste des décisions

D'examiner et d'adopter la liste des décisions.